



# Les bons réflexes en cas de danger à Boissise-la-Bertrand



## DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

- Document à conserver -





## **Prévenir pour mieux réagir**

Entre la Seine et les bois de la Forêt de Bréviande, Boissise-la-Bertrand est un havre de tranquillité. Pourtant, de par sa situation géographique, son environnement ou en raison d'un événement exceptionnel, la commune peut être confrontée à une situation d'urgence qui pourrait mettre en danger la population.

Le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) est là pour vous aider si l'un de ces risques devait arriver. Chaque scénario a été étudié pour réagir rapidement, pour nous aider à avoir les bons réflexes en cas de survenue.

Ce dossier d'information sur les risques majeurs présente les risques auxquels le village pourrait être amené à faire face et les consignes à respecter en cas d'urgence. La commune est exposée aux risques suivants :

- Risques naturels : feu de forêt, mouvement de terrain, intempéries, inondation, canicule.
- Risques technologiques : transports de matières dangereuses, nucléaire.
- Risque sanitaire : pandémie.

En complément de ce document, la commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) décrivant l'organisation, au niveau communal, des secours en cas d'évènement.

Merci de tenir compte des règles à respecter pour un bon déroulement des opérations de secours.

Le maire,  
Olivier DELMER

*L'information des citoyens sur les risques naturels et technologiques majeurs est un droit inscrit dans le code de l'environnement aux articles L125-2, L125-5 et L563-3 et R125-90 à R125-25.*

# Sommaire

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ? .....	5
LA PRÉVENTION .....	5
LES MOYENS D'ALERTE .....	5
<b>LES RISQUES NATURELS .....</b>	<b>6</b>
• Feu de forêt.....	6
• Mouvement de terrain.....	7
• Intempéries.....	9
• Inondation.....	10
• Canicule .....	12
<b>LES RISQUES TECHNOLOGIQUES .....</b>	<b>14</b>
• Transport de matières dangereuses.....	14
• Nucléaire .....	15
<b>LE RISQUE SANITAIRE .....</b>	<b>16</b>
• Pandémie.....	16
<b>ANNEXES .....</b>	<b>17</b>
• Le kit d'urgence .....	17
• Les contacts utiles .....	18
• Les consignes en résumé.....	19

## QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Un événement potentiellement dangereux est un aléa qui ne devient un risque majeur que s'il s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques ou environnementaux existent. Le risque majeur est donc la coexistence d'un aléa avec des enjeux.

Le risque majeur est très rare, mais il peut causer de nombreuses victimes et occasionner des dommages majeurs aux biens et à l'environnement.

Ces risques majeurs ne doivent pas faire oublier pour autant les risques de la vie quotidienne (accidents de la vie domestique ou de la route), ceux liés aux attentats, acte de guerre ou mouvements sociaux qui n'entrent pas dans le cadre du DICRIM.

## LA PRÉVENTION

Elle regroupe l'ensemble des dispositions à mettre en œuvre pour réduire l'impact d'un phénomène naturel ou anthropique prévisible sur les personnes et les biens. Elle s'inscrit dans une logique de développement durable, puisque, à la différence de la réparation post crise, la prévention tente de réduire les conséquences économiques, sociales et environnementales d'un développement imprudent de notre société par :

- La connaissance des phénomènes, de l'aléa et du risque,
- La surveillance pour anticiper le phénomène et alerter la population,
- La vigilance météorologique,
- La mitigation des dommages en réduisant l'intensité des aléas ou la vulnérabilité des enjeux,
- La prise en compte des risques dans l'aménagement pour réduire les dommages,
- Le retour d'expérience,
- L'information préventive et l'éducation.

## LES MOYENS D'ALERTE

- Une sirène située sur le toit de notre mairie, qui fonctionne conformément aux signaux nationaux d'alerte. Ces derniers sont décrits sur les images ci-dessous.

*NB : Tous les premiers mercredis du mois à midi, les sirènes font l'objet d'un exercice. Cet essai mensuel ne comprend qu'un seul cycle d'une minute et quarante et une secondes seulement.*



- Un système mobile à installer sur véhicule, destiné à compléter l'alerte des résidents éloignés de la sirène principale au centre de la commune.
- Le nouveau dispositif d'alerte FR-Alert



Déployé sur le territoire national depuis fin juin 2022, FR-Alert permet de prévenir en temps réel toute personne détentrice d'un téléphone portable de sa présence dans une zone de danger afin de l'informer des comportements à adopter pour se protéger. Si vous vous trouvez dans l'une des zones concernées par un danger imminent, vous pourrez recevoir une notification accompagnée d'un signal sonore spécifique, même si votre téléphone portable est en mode silencieux.

La réception de cette notification ne nécessite aucune installation préalable sur votre téléphone. En fonction de la marque du téléphone mobile, de l'opérateur et de l'endroit dans lequel vous vous trouverez au moment de l'envoi de l'alerte, des délais de réception différents des notifications pourront être constatés.

## LES RISQUES NATURELS

### • FEU DE FORÊT

Généralement, l'été est la période de l'année la plus propice aux feux de forêt, car aux effets conjugués de la sécheresse et d'une faible teneur en eau des végétaux s'ajoute une forte fréquentation de ces espaces.

Un feu de forêt peut être d'origine naturelle (dû à la foudre) ou humaine : soit de manière intentionnelle, soit de manière accidentelle (barbecue, mégot de cigarette, feu d'écobuage mal contrôlé, travaux...). Il peut également être provoqué par des infrastructures (ligne de transport d'énergie, dépôt d'ordures, ligne de chemin de fer, etc.).

#### **Dangers**

Une grande partie du territoire communal est constitué de bois. Le Plan Local d'Urbanisme indique ainsi que l'ensemble du périmètre de la commune est soumis à ce risque « feu de forêt ». En zone urbaine « U » du PLU, une zone de protection de 100 mètres doit être respectée en lisière des bois pour les aménagements et les constructions.

#### **Moyens de prévention**

- L'entretien des parcelles privées de bois incombe aux propriétaires.
- Entretenez les chemins d'accès pour permettre la circulation des véhicules de pompiers, respectez les obligations légales en matière de débroussaillage autour de votre maison, espacez et élaguez les arbres, maintenez les feuillages à plus de 3 mètres de l'habitation, ratissez les aiguilles, nettoyez les gouttières, évitez de planter les espèces très inflammables (comme le cyprès, pin...).
- Les feux d'artifice sont interdits sur tout le territoire de la commune. D'une manière générale, en France, les feux à l'air libre sont interdits (pour éviter également de produire des gaz à effet de serre).

## Consignes de sécurité

### Avant :

- Assurez-vous qu'il n'y a pas des bouteilles de gaz ou des bidons de liquides inflammables oubliés qui pourraient être exposés au feu,
- Prévoyez des moyens d'arrosage. Si vous avez une piscine, envisagez l'achat d'une motopompe thermique avec un tuyau de longueur suffisante pour protéger toute votre propriété,
- Repérez les chemins d'évacuation des bois publics,
- Débroussailliez.

### Pendant :

- Recherchez un abri en fuyant dos au feu,
- Respirez, si possible, à travers un linge humide,
- Fermez les bouteilles de gaz,
- Fermez et arrosez volets, portes, fenêtres,
- Occultez les aérations avec des linges humides,
- Enlevez les éléments combustibles (linge, mobilier PVC, tuyaux...),
- Habillez-vous avec des vêtements de coton épais couvrant toutes les parties du corps,
- Respectez les consignes des pompiers,
- Ecouter la radio.

### Après :

- Sortez protégé (chaussures et gants en cuir, vêtements coton, chapeau),
- Éteignez les foyers résiduels en les arrosant abondamment,
- Inspectez votre habitation, en recherchant et surveillant les braises qui auraient pu s'introduire sous les tuiles ou par des orifices d'aération.

Feu  
de forêt



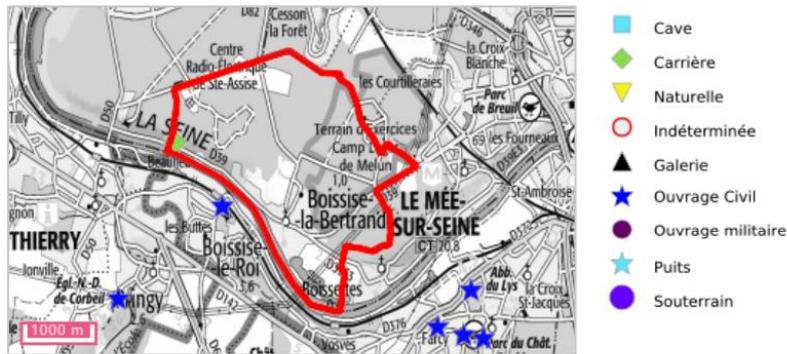
## • **MOUVEMENT DE TERRAIN**

On distingue deux types de risque :

- Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol ; il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques qui le composent. Le phénomène est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme. Il existe des cavités naturelles ou artificielles.

- Un effondrement est un abaissement à la fois violent et spontané de la surface sur parfois plusieurs hectares et plusieurs mètres de profondeur. Tout le terrain au-dessus de la cavité s'effondrant d'un coup.

## Recensement des cavités



## Exposition au retrait-gonflement des sols argileux



## Historique

Mouvement de terrain (catastrophe naturelle) : 1983, 1989, 1994, 1999, 2016, 2018, 2020

## Dangers

Pour la commune, les risques de mouvements de terrain sont liés à :

- Un affaissement plus ou moins brutal de cavités souterraines d'origine naturelle ou anthropique (mines, carrières et autres souterrains).
- Un phénomène de gonflement ou de retrait des sols argileux, lié aux changements d'humidité. Il peut être à l'origine de fissurations des bâtiments.

Ce risque concerne plusieurs secteurs de la commune, notamment au Nord du village.

## Moyens de prévention

- L'information de la population et des constructeurs est la première mesure de prévention à appliquer.
- Une carte réalisée par le BRGM (Bureau des Recherches Géologiques et Minières) dresse l'inventaire non exhaustif des cavités et indices de surface connus. Cette carte est prise en compte dans le Plan Local d'Urbanisme. Il convient d'éviter l'implantation de constructions sur les zones à risques, notamment en ce qui concerne les cavités souterraines.

Concernant plus particulièrement le risque de retrait/gonflement, les sinistres peuvent être évités moyennant certaines dispositions, dont des fondations adaptées.

- Tout projet situé sur une zone suspecte devrait faire l'objet d'une étude géotechnique, spécifique pour dimensionner les fondations.

## **Consignes de sécurité**

### **Avant :**

- En cas de craquements inhabituels et inquiétants, évacuez immédiatement le bâtiment,
- Signalez à la mairie : l'apparition de fissures dans le sol, des murs de soutènement présentant un « ventre », un écoulement anormal d'eau, des fissures importantes de façades / cloisons / plafonds, des portes et fenêtres qui ne s'ouvrent / se ferment plus, l'apparition d'un fontis (trou dû à la rupture du toit d'une cavité souterraine), en vue d'une éventuelle démarche de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

### **Pendant :**

- Evacuez le bâtiment, s'éloigner de la zone dangereuse.

### **Après :**

- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé et informer les autorités,
- Évaluez les dégâts.

Mouvement  
de terrain



## • **INTEMPÉRIES**

On distingue différents types d'intempéries :

- des vents qui ont des vitesses moyennes supérieures à 90 km/h,
- de violents orages où peuvent se mêler pluies, vents, foudre, grêle,
- des chutes de neige importantes et inhabituelles, un verglas généralisé,
- des épisodes pluvieux importants.

## **Historique**

**1999** : vents violents / **2014** : orages de grêle

## **Moyens de prévention**

- **Météo France** émet des bulletins météorologiques et des cartes de vigilance, qui définissent pour une durée de 24 heures le danger dans chaque département.

Si le niveau de vigilance est orange ou rouge, des bulletins de suivi régionaux comprenant 4 rubriques (la description de l'événement, sa qualification, les conseils de comportement, la date et l'heure du prochain bulletin) sont émis.

- **Les services de la protection civile** de la préfecture peuvent activer les plans de secours préfectoraux prévus comme le plan intempéries, en interdisant par exemple la circulation sur certains axes.
- **Au niveau communal**, les services municipaux peuvent mettre en action un plan d'intervention approprié.

## Consignes de sécurité

### Avant :

- Soyez à l'écoute de la situation et des prévisions météorologiques,
- Évitez de prendre la route, reportez vos déplacements,
- Mettez à l'abri ou amarrez les objets susceptibles d'être emportés,
- Prévoyez : couvertures, moyens d'éclairage, vêtements chauds, provisions, eau,
- Fermez portes et volets.

### Pendant :

- Restez chez vous et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment en dur,
- Ne vous approchez pas des lignes électriques ou téléphoniques,
- Ne montez, en aucun cas, sur un toit pour le dégager,
- Ayez le réflexe d'écouter les radios locales,
- Si vous êtes en voiture, roulez lentement.

### Après :

- Ne touchez pas aux fils électriques et téléphoniques tombés à terre,
- Faites couper branches et arbres qui menacent de s'abattre,
- Faites réparer ce qui peut l'être sommairement, pour éviter des dégâts supplémentaires (toitures notamment),
- Faites l'inventaire des dommages et préparez vos dossiers d'assurance.

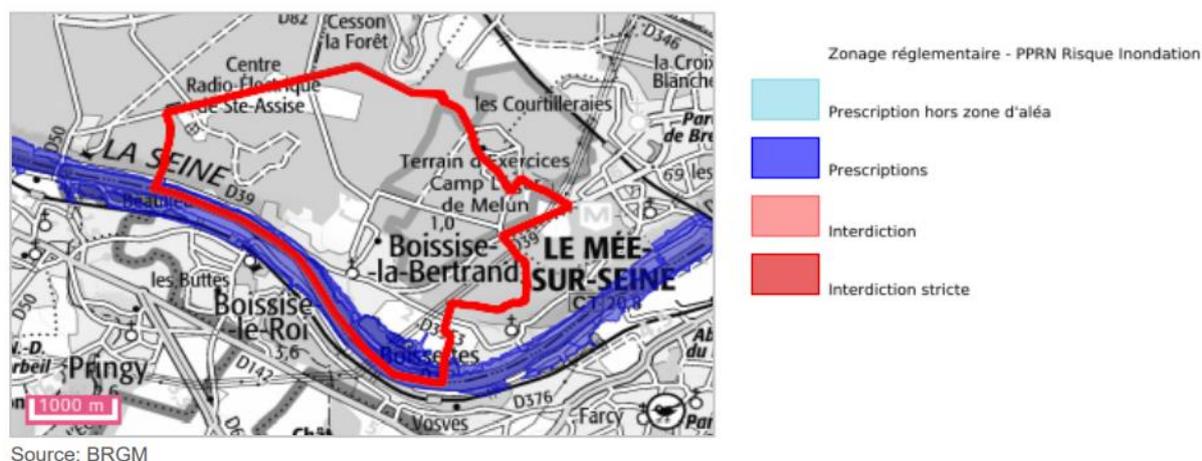
Tempête



## • INONDATION

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, due à une augmentation du débit d'un cours d'eau (fleuve, rivière, ruisseau, ru) ou d'une rupture de digue. Une inondation peut aussi se produire par une remontée de la nappe phréatique, dans des zones qui peuvent être éloignées du fleuve. Le risque est important, majoré par l'imperméabilisation naturelle et temporaire ou artificielle des sols et à la disparition des zones humides et de drainages des sols. Les crues affectent les rives des cours d'eau et peuvent toucher plusieurs habitations.

## Plan de Prévention des Risques Naturels - Inondation



### Historique

La commune est concernée par le plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation. **1910** : cote 40,92 / **1955** : cote 40 / **1970** : cote 38,78 / **1982** : cote 39,31 / **1983 et 1999** : ruissellement et coulée de boue / **2016 et 2018** : remontée de la nappe phréatique.

Des plaques signalent dans le bourg le niveau de la crue de 1955. Voir rue Pasteur et place Eugène Gentil.

### Moyens de prévention

- Les retenues en amont de la Seine et de l'Yonne ont été conçues pour régulariser le débit du fleuve tant pour les basses eaux que pour les hautes eaux.
- Les parties inondables de la commune sont identifiées dans le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) en date du 31 décembre 2002. Ce document est consultable en mairie. Il en a été tenu compte dans le cadre du PLU (Plan Local d'Urbanisme).
- Le service de prévision des crues alerte le Préfet grâce au réseau CRISTAL qui surveille en permanence le niveau de la Seine. Une crue peut être annoncée deux jours avant qu'elle ne touche la commune. Une échelle de crue est visible au niveau du barrage des Vives Eaux.

### Consignes de sécurité

#### Avant :

- Mettez hors d'eau vos biens, papiers administratifs,
- Faites une réserve d'eau potable et d'aliments, torches et piles,
- Prévoyez vos moyens d'évacuation et d'hébergement,
- Arrimez tout objet pouvant être emporté par le courant,
- Entretenez les rus et fossés de vos parcelles privées.



### Pendant :

- L'alerte est donnée par la sirène : trois sons modulés de 101 secondes,
- N'évacuez que si vous y êtes forcés par la crue ou si vous recevez l'ordre des autorités,
- Coupez eau, gaz et électricité, vérifiez l'étanchéité de votre cuve à fuel,
- Fermez les portes, fenêtres, aérations,
- Obturez les entrées d'eaux possibles (y compris eaux usées),
- Montez à pied dans les étages,
- Évitez de téléphoner pour laisser les lignes libres pour les secours,
- Tenez-vous informé de la montée des eaux (Mairie, service des crues, médias).

### Après :

- Fin d'alerte : un son continu de trente secondes,
- Avant de réintégrer votre maison, attendez l'autorisation des autorités,
- Aérez et désinfectez, chauffez dès que possible, ne rétablissez l'électricité qu'après un contrôle total de l'installation,
- Faites évaluer les dommages par un professionnel.

Inondation



## • CANICULE

Une canicule au sens « procédure de vigilance » est définie comme telle lorsque la température maximale diurne est supérieure à 34°C et la température minimale nocturne supérieure à 19°C en moyenne sur 3 jours, soit une persistance de fortes chaleurs avec une température nocturne élevée ne permettant pas un sommeil réparateur.

### Historique

**2003, 2006, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2022** : canicule

### Dangers

En cas de canicule, le risque le plus important est la déshydratation pouvant amener des désordres sanitaires graves.

### Moyens de prévention

- **Le plan national canicule** s'organise en 4 niveaux, c'est-à-dire quatre niveaux d'alerte correspondant chacun à une configuration de crise spécifique.

- *Niveau 1* : Veille saisonnière du 1er juin au 15 septembre : vérification des dispositifs opérationnels, veille quotidienne de l'activité sanitaire, ouverture de la plateforme téléphonique 0 800 06 66 66. (Couleur **verte** sur la carte de vigilance météorologique).

● **Niveau 2** : Avertissement chaleur : veille renforcée permettant de se préparer à un éventuel passage niveau 3 en renforçant les actions de communication locales et ciblées. (Couleur **jaune** sur la carte de vigilance météorologique).

● **Niveau 3** : Alerte canicule : déclenchée par le préfet du département en fonction de la situation locale et des indicateurs sanitaires en lien avec les Agences Régionales de Santé. Des actions de prévention et de gestions sont mises en place par les services publics et les acteurs territoriaux suivant l'intensité et la durée du phénomène. (Couleur **orange** sur la carte de vigilance météorologique).

● **Niveau 4** : Mobilisation maximale : Ce niveau correspond à une canicule avérée exceptionnelle, très intense et durable, avec apparition d'effets collatéraux dans différents secteurs (sécheresse, approvisionnement eau potable...). La crise devenant intersectorielle, elle nécessite une mobilisation maximale et une coordination de la réponse de l'Etat (Cellule Interministérielle de Crise). Couleur **rouge** sur la carte de vigilance météorologique.

- **Le recensement des personnes vulnérables** : le Maire institue un registre nominatif des personnes âgées et des personnes handicapées de la commune vivant à leur domicile et qui en font la demande. En cas de déclenchement du Plan Canicule, les services du CCAS contacteront quotidiennement les personnes concernées pour leur apporter les conseils et l'assistance nécessaires (suivant les recommandations de l'Agence Régionale de Santé).

## Consignes de sécurité

### Avant :

- Evitez que la chaleur ne pénètre dans le logement : vérifiez volets, stores, rideaux,
- Assurez-vous du bon fonctionnement du réfrigérateur, congélateur, ventilateur, climatiseur,
- Repérez les endroits climatisés ou frais, proches de chez vous (magasins, lieux publics...),
- Prévenez en cas de solitude, les voisins et/ou le CCAS,
- Prenez un abonnement de téléalarme, (renseignements auprès du CCAS).

### Pendant :

- Suivez les informations (radio et télévision) et les conseils donnés,
- Vérifiez avec son médecin la continuité des traitements malgré la chaleur, surtout en cas de symptômes inhabituels,
- Rafraîchissez-vous avec un linge mouillé, un brumisateur, un ventilateur / climatiseur,
- Buvez au minimum 1.5 litre d'eau par jour,
- La journée, protégez-vous de la chaleur en fermant volets, stores, rideaux,
- La nuit, ouvrez les fenêtres et aérez dès qu'il fait assez frais,
- Séjournez dans la pièce la plus fraîche et évitez tout effort physique inutile,
- Ne sortez que le soir ou tôt le matin muni d'une bouteille d'eau,
- En cas de maux de tête, vertiges, appelez aussitôt le médecin ou les secours.



# LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

## • TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Le risque de transport de matières dangereuses (T.M.D) est le risque lié au transport de produits dangereux, soit par unité mobile (sur une voie routière, ferroviaire, fluviale ou aérienne), soit par conduite fixe (gazoduc, oléoduc).

Une matière dangereuse est une substance qui, par ses propriétés physiques ou chimiques, ou par la nature des réactions qu'elle est susceptible de mettre en œuvre, peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens et l'environnement. Selon la nature du produit les effets secondaires peuvent être d'une importante gravité : toxicité, radioactivité, inflammabilité.

### Dangers

L'accident de TMD combine deux effets :

- 1- l'effet primaire, immédiatement ressenti (incendie, explosion, déversement),
- 2- les effets secondaires (propagation aérienne de vapeurs toxiques, pollution eaux / sols).

Pour la commune, les zones concernées sont :

- la Route Départementale 39 qui traverse tout le village : transport par véhicules poids lourds,
- la rive gauche de la Seine : - transport ferroviaire sur la ligne fret Paris – Melun,
- la Seine : transport fluvial, faible danger pour la population, risque de pollution du cours d'eau,
- la plaine du Bas Boire : gazoduc transport

### Moyens de prévention

- Interdiction aux poids lourds de traverser la commune,
- Connaître la signalisation des transports de marchandises dangereuses pour mieux se préparer en cas d'accident :
  - Signalisation orange sur laquelle on peut lire le numéro d'identification du danger lié au produit et le numéro ONU permettant d'identifier le produit concerné
  - Plaque-étiquette annonçant le type de danger (inflammable, explosif...)
- Pour le gazoduc, éviter tout travaux sur emprise.

### Consignes de sécurité

#### Avant :

- Apprenez à lire les panneaux de signalisation sur le transport des matières dangereuses,

#### Pendant :

- L'alerte est donnée par la sirène. Elle est déclenchée par la préfecture,
- Respectez les consignes de confinement,
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils seront pris en charge par le périscolaire,

- Ecoutez la radio et ne sortez qu'en fin d'alerte ou signal sur ordre d'évacuation,
- Si l'ordre d'évacuer est donné, coupez le gaz et l'électricité.

### Après :

- A la fin de l'alerte, aérez le local ayant été utilisé pour la mise à l'abri,
- Ne touchez pas aux objets, aux aliments, à l'eau qui ont pu être contaminés par des substances toxiques,
- Sans autorisation des autorités, ne consommez aucun aliment (fruits et légumes ou tout produit issu d'animaux d'élevage) provenant de la zone éventuellement contaminée.

Transport de  
Matières  
Dangereuses



## • NUCLÉAIRE

L'accident nucléaire peut survenir :

- dans une centrale nucléaire de production d'électricité,
- dans des installations produisant, conditionnant, stockant ou retraitant le combustible nucléaire et dans des laboratoires de recherche nucléaire,
- lors du transport de substances radioactives,
- lors d'une dissémination involontaire ou malveillante de substances radioactives dans l'environnement.

### Dangers

En l'absence d'action de protection, les rejets radioactifs entraînent deux conséquences :

- l'irradiation : une exposition de l'organisme à des rayonnements issus d'une source radioactive. Elle est externe si la source de rayonnement est extérieure au corps humain. Elle est interne si la source de rayonnement est à l'intérieur du corps humain.
- la contamination externe : un dépôt sur la peau d'une substance radioactive. La contamination interne désigne la pénétration d'une source radioactive à l'intérieur du corps humain. Les voies d'entrée sont essentiellement respiratoires, digestives voire cutanées.

En cas d'accident nucléaire, le sens et la force des vents détermineront la direction particulière des gaz et particules radioactives dispersés autour du site.

*La centrale nucléaire la plus proche est à Nogent sur Seine à 75 km à l'Est et la commune n'est pas dans le périmètre de traitement d'urgence (rayon de 20 km).*

### Consignes de sécurité

#### Avant :

- L'alerte est donnée par la sirène. Elle est déclenchée par la préfecture,
- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres, coupez la ventilation, bouchez toutes les arrivées d'air (VMC),
- Si vous êtes dans un véhicule, gagnez un abri (immeuble, logement...),
- Ne touchez pas aux objets qui se trouvent à l'extérieur (véhicule notamment),

- Laissez à l'extérieur tout ce qui aurait pu être mouillé par la pluie (parapluie, chaussures),
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils seront pris en charge par le périscolaire,

### Pendant :

- Tenez-vous informés via les médias (France Bleu, France Info, France Télévisions...), le site internet et les réseaux sociaux de votre préfecture, de l'ASN et de l'IRSN, de la commune,
- Ni flamme, ni cigarette,
- Libérez les lignes téléphoniques pour les secours,

### Après :

- La fin d'alerte est donnée par la sirène, un son continu de trente secondes,
- Respectez les consignes données par les services de secours,
- Si vous craignez d'avoir été contaminé, débarrassez-vous à l'extérieur de vos vêtements, lavez-vous et changez-vous,
- Ne consommez pas de fruits ou légumes, ni l'eau du robinet sans l'aval des autorités,
- Ne touchez pas des objets, à l'extérieur, pouvant être contaminés,
- Aérez la pièce dans lequel vous étiez réfugié.

Risque  
nucléaire



## LE RISQUE SANITAIRE

### • PANDÉMIE

La menace de pandémie ou d'épidémie est liée à l'apparition éventuelle d'un virus hautement pathogène, contre lequel la population mondiale ne présenterait pas d'immunité. L'état d'urgence sanitaire est une mesure exceptionnelle pouvant être décidée en conseil des ministres en cas de catastrophe sanitaire, notamment d'épidémie, mettant en péril la santé de la population. Le Gouvernement peut être amené à prendre plusieurs mesures :

- limiter la liberté d'aller et venir, la liberté d'entreprendre et la liberté de réunion (y compris des mesures d'interdiction de déplacement hors du domicile),
- réquisitionner les biens et services nécessaires à la lutte contre la pandémie,
- contrôler temporairement les prix.

### Consignes de sécurité

- Tenez-vous informé via les médias,
- Respectez les distances et portez un masque,
- Evitez les contacts physiques et lavez-vous les mains régulièrement.



## LE KIT D'URGENCE



### KIT D'URGENCE à conserver à portée de main dans le sac de voyage



**Radio à piles**  
avec piles de recharge



**Lampe torche**  
avec piles de recharge



**Gilets jaunes**  
de signalisation



**Bouteilles d'eau**



**Barres de céréales**



**Argent liquide**



**Double de clés**  
de la voiture et de la maison



**Livres et jeux**  
pour les enfants



**Photocopie des papiers administratifs**  
carte d'identité, passeport,  
permis de conduire,  
carnet de santé,  
ordonnance en cours, carte vitale,  
livret de famille, contrat d'assurance...



**Couvertures et vêtements de rechange**



**Trousse à pharmacie**  
pansement, paracétamol,  
désinfectant, antidiarrhéique,  
produit hydroalcoolique  
pour les mains  
et traitement quotidien



**Aliments et produits d'hygiène pour bébés**

## LES CONTACTS UTILES

### NUMEROS D'URGENCE



### SE RENSEIGNER → Mairie de Boissise-la-Bertrand

Téléphone : .....01 64 38 20 21  
Astreinte :  
(uniquement en cas d'urgence, en dehors des horaires d'ouverture)...06 29 49 35 97  
Site internet : ..... www.boissise-la-bertrand.com  
Courriel : ..... contact@mairie-boissiselabertrand.fr  
Facebook : .....@mairieboissiselabertrand  
Application mobile gratuite : .....panneapocket.com



### S'INFORMER → Les fréquences radio

France Bleu Ile-de-France ..... FM 92.7  
Evasion ..... FM 95.7  
France Info..... FM 105.5  
France Inter .....FM 87.6  
Autoroute Info..... FM 107.7



### AUTRES CONTACTS UTILES

Hôpital de Melun.....01 81 74 17 17  
Centre antipoison.....01 40 05 48 48  
Défense et protection civile 77 - www.seine-et-marne.gouv.fr.....01 64 14 77 77  
Service Départemental d'Incendie et de Secours 77 - [www.sdis77.fr](http://www.sdis77.fr)...01 60 56 83 00  
Préfecture - facebook.com/prefet77.....www.seine-et-marne.pref.gouv.fr  
Météo France 77.....www.météofrance.com  
Information risques de crues.....www.vigicrues.gouv.fr  
Information risques.....georisques.gouv.fr  
Urgence gaz.....08 00 47 33 33  
Urgence électricité.....09 72 67 50 77

## LES CONSIGNES EN RÉSUMÉ

**À faire**

**À ne pas faire**

**Feu de forêt**



**Mouvement de terrain**



**Tempête**



**Inondation**



**Transport de Matières Dangereuses**



**Risque nucléaire**



**Canicule**



**Pandémie**





*Mairie*

*2 rue François Rolin  
77350 Boissise-la-Bertrand*

-

*01 64 38 20 21*

*[contact@mairie-boissiselabertrand.fr](mailto:contact@mairie-boissiselabertrand.fr)*

*[www.boissise-la-bertrand.fr](http://www.boissise-la-bertrand.fr)*